

Put Sprinter-Warrant sur SMI® (Swiss Market Index)

Termsheet (Final Terms)

Désignation ASPS

Warrant avec Knock-Out (2200)

Contact

+41 58 283 78 88

www.derinet.com

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur

Description du produit

Avec les Put Sprinter Warrants, l'investisseur mise sur la baisse des cours du Sous-Jacent. Ils permettent à l'investisseur de participer plus que proportionnellement (en fonction du levier) à l'évolution du cours d'un Sous-Jacent. Par conséquent, ces produits peuvent être utilisés à des fins de spéculation ou pour la couverture des risques. Les Sprinter Warrants se caractérisent par une Barrière Knock-Out qui est identique au Prix d'Exercice. Si le prix du Sous-Jacent atteint ou dépasse à la hausse cette barrière pendant la Période d'Observation (Événement Knock-Out), les Call Sprinter warrants expirent immédiatement sans valeur. S'aucun Événement Knock-Out n'a eu lieu, l'investisseur reçoit un Montant de Remboursement à la Date de Remboursement. Le Montant du Remboursement correspond au montant par lequel, à la Date d'Échéance, le Cours d'Évaluation Déterminant est inférieur au Prix d'Exercice - en tenant compte du Ratio.

Informations sur le Produit

Emetteur	Bank Vontobel AG, Zurich (Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr))
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur et Agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de Produit ASPS	Warrant avec Knock-Out (2200), voir également www.sspa-association.ch
Sous-Jacent	SMI® (Swiss Market Index) (plus de détails sur le Sous-Jacent, voir plus bas)
	Prix de Référence Spot CHF 9'259.61
	Prix d'Exercice CHF 9'900.00
	Barrière Knock-Out CHF 9'900.00
	Ratio 500 : 1
Prix d'Emission	CHF 1.87
Type d'Option	Knock-Out Put
Type d'Exercice	Européen (exercice automatique à la date d'échéance)
Type de Règlement	Paiement en espèces
Observation du Niveau Knock-Out	18 février 2019 jusqu'au 21 juin 2019, observation continue
Fixing Initial	18 février 2019
Date de Paiement	25 février 2019
Dernier Jour de Négocie	21 juin 2019 (09:00, heure locale Zurich)
Date d'Échéance	21 juin 2019
Cours d'évaluation déterminant	Final Settlement Value (FSV) déterminée le matin par l'agent de calcul
Date de Remboursement	28 juin 2019
Monnaie de Référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la Monnaie de référence
ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH0460997163 / 46099716 / SSMBWV

Montant du remboursement	Si le cours du Sous-jacent atteint ou franchit la Barrière knock-out durant la Période d'observation, les sprinter warrants expirent immédiatement sans valeur avant l'échéance prévue, ce qui entraîne par la même occasion l'annulation de tout droit d'un remboursement. Dans le cas contraire, le montant de remboursement correspond à la différence négative (exprimée dans la devise du Sous-jacent) entre le cours d'évaluation du Sous-jacent déterminant à la Date d'échéance et le Prix d'exercice, divisé par le Ratio; Si la monnaie du Sous-jacent diffère de la Monnaie de référence, une conversion est réalisée au cours de conversion en vigueur défini par l'Agent de calcul.
--------------------------	--

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	50'000'000 Sprinter-Warrant, la taille peut être augmentée
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Dépositaire	SIX SIS AG
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.com . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Investissement minimum	1 Sprinter-Warrant
Quantité d'exercice minimum	1 Sprinter-Warrant ou un multiple de cette quantité
Quantité de négoce minimum	1 Sprinter-Warrant
Surveillance	Bank Vontobel AG est soumise en tant que banque à une surveillance prudentielle individuelle par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Les bénéfices générés par ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation suisse.
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des Etats-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi. Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Description du sous-jacent

SMI® (Swiss Market Index)

En tant qu'indice des valeurs-vedettes, le SMI® est l'indice d'actions le plus important de Suisse et comprend les 20 principaux titres de l'indice de marché global d'actions de Suisse (Swiss Performance Index). Il couvre une majeure partie de la capitalisation totale du marché suisse des actions.

Les valeurs mobilières présentées ici ne sont ni parrainées, ni approuvées, ni vendues, ni recommandées par la SIX Swiss Exchange. Toute responsabilité est exclue. Le SMI® est une marque déposée de la SIX Swiss Exchange et son utilisation est soumise à licence.

Identification:	ISIN CH0009980894 / Bloomberg <SMI Index>
Agent de calcul:	SIX Swiss Exchange
Bourse à terme:	Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme
Performance:	Consultable sur www.six-swiss-exchange.com
Détails du calcul de l'indice:	Consultable sur www.six-swiss-exchange.com
Ajustements dans le calcul de l'indice:	Consultable sur www.six-swiss-exchange.com

Perspectives de gain et de perte

Les put sprinter warrants permettent de profiter, avec un effet de levier, de l'évolution négative du sous-jacent, à condition que la barrière knock-out ne soit jamais touchée pendant l'observation de la barrière. Le potentiel de gain maximum est limité et atteint lorsque le cours du sous-jacent atteint zéro.

En raison de l'effet de levier, les fluctuations de cours du sous-jacent peuvent influencer la valeur du produit de façon plus que proportionnelle. Les sprinter warrants put n'engendrent pas de revenus réguliers. Ils perdent en principe de la valeur lorsque le cours du sous-jacent ne baisse pas. Les sprinter warrants expirent immédiatement sans valeur avant l'échéance prévue si la barrière knock-out est touchée pendant l'observation de la barrière. L'investisseur doit tenir compte du fait que ce phénomène peut se produire à tout moment et que cela résulte en la perte totale du capital investi.

Principaux risques pour les investisseurs

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur. De plus amples informations sur la notation de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le "Program".

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. Persons, UK, DIFC/Dubai

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de

l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100'000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100'000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100'000.

Autres informations concernant les risques et les restrictions de vente

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

Mentions légales

Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.com avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'Emetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2014, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit Structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich, Suisse (téléphone: +41 58 283 78 88) et peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.com. Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables (voir «Indicateurs de frais» pour plus de détails). Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 58 283 78 88. Veillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, 18 février 2019 / Deritrade-ID: 407138338
Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bank Vontobel AG
Gothardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telephone +41 58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 58 283 26 26
www.derinet.com